



MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE
771, CHEMIN DE LA BEUCE
CALIXA-LAVALLÉE (QUÉBEC) J0L 1A0

AVIS PUBLIC

**CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT
DES AMENDEMENTS AU RÈGLEMENTS DE ZONAGE
MARDI LE 2 AVRIL À 19H45**

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, qu'une assemblée de consultation se tiendra mardi le 2 avril 2019 à 19h45, au Centre communautaire situé au 771, chemin de la Beuce à Calixa-Lavallée, faisant suite à l'adoption du premier projet de règlement suivant :

Règlement n° 275-8 modifiant le règlement n° 275 afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-d'Youville en ce qui a trait à la définition de « rive ».

Une copie de ce règlement est disponible au bureau de la Municipalité au 771 chemin de la Beuce durant les heures d'ouverture.

Donné à Calixa-Lavallée, ce 18 mars 2019 en conformité aux articles 123 à 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Suzanne Francoeur, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 18 mars 2019 et en avoir fait publié une copie dans le journal « La relève », édition du 26 mars 2019, circulant sur le territoire de la Municipalité en conformité à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18 mars 2019.

Signé par :
Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière